



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 356

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre des transports et de la mer de bien vouloir l'informer des conséquences des récentes grèves aériennes sur l'activité des entreprises et sur notre économie.

Texte de la réponse

Reponse. - Pendant de nombreux mois, certains personnels navigants techniques de la compagnie Air Inter ont observé une grève chaque matin entre 0 heure et 8 heures. Ce mouvement a entraîné des annulations de vols et des retards et a suscité de nombreuses plaintes des usagers, notamment ceux qui voyagent pour des raisons professionnelles. La compagnie a modifié le programme de ses vols en conséquence. De ce fait, aucun vol n'a été annulé depuis le 14 juillet dernier. L'incidence de ces grèves sur l'activité des entreprises et l'économie nationale ne peut être mesurée précisément. Mais, dès le 6 juillet 1988, devant l'Assemblée nationale, le ministre des transports et de la mer a déploré la situation ainsi créée. C'est la raison pour laquelle, après avoir confié à M Peyrelevade une mission d'information, et au vu des résultats de celle-ci, il a lancé un appel à la raison, qui semble avoir permis l'apaisement du conflit. Les personnels navigants commerciaux et techniques de la compagnie UTA ont également observé ces derniers mois divers arrêts de travail qui ont entraîné des annulations de vols et des retards parfois importants.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 356

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2144